



Est je une chance pour mon fils

Par **jiji27**, le **24/10/2009** à **17:59**

Bonjour, rnje suis séparée depuis le mois de mai du père de mon fils avec qui nous nous sommes séparés et avons trouvé un arrangement pour notre fils comme moi je commence à 6h le matin il le prend le soir l'emmène chez la nourrice le matin et moi je finis à 11h donc je vais le chercher après et reste toute l'après-midi avec et moi et son père viennent le chercher et je le garde tout les vendredis samedis et dimanches car il est cuisinier et ne peut le garder le week-end mes voilà c'est pas une vie pour mon fils basculé comme ça entre la nourrice papa maman c'est bon je demande la garde chez moi mes lui va demander la garde chez lui! comment ça se passe? je ne supporterai pas de ne pas avoir mon fils c'est mon bébé depuis qu'il est né je m'occupe de lui et son père c'est depuis que je suis partie en mai qui s'en occupe! c'est trop facile! mon avocat m'a proposé de demander la garde mes comme il est cuisinier je ne peux pas demander qu'il est le week-end 1 fois sur 2 donc on a fixé le dimanche après-midi jusqu'au mardi matin mes j'habite à + de 60km comment cela sera-t-il possible il faudra l'emmener chez la nourrice le mardi matin et après quand t'il ira à l'école que puis-je demander s'il vous plaît aider moi conseillée moi ????? donnez-moi des idées pour bien procéder. je ne dois pas faire des erreurs

Par **luluh36**, le **26/10/2009** à **21:08**

Je ne suis pas juriste, mais je pense que le plus important est de penser au bien de l'enfant. Je trouve quand même mieux que l'enfant soit avec son père quand vous travaillez, que chez sa nourrice. Il faudrait revoir votre position et discuter avec le papa. Avant de vous lancer dans une procédure juridique, essayer de trouver un arrangement, car une fois devant le JAF la bagarre va commencer entre vous et votre ex-conjoint, et c'est votre enfant qui risque d'être pris en otage et là oui, il risque de mal le vivre. rn rn J'espère que pour votre enfant, vous prendrez la bonne décision.